

St Denis, le 26 avril 2023

Communiqué de presse :

Dépôt de plainte de notre camarade mutilé le 23 mars

Le jeudi 23 mars dernier, Sébastien N., agent ferroviaire, délégué syndical SUD-Rail, a été grièvement blessé à l'œil par un tir des forces de l'ordre alors qu'il participait à la 9ème manifestation déclarée par l'intersyndicale contre la réforme des retraites, une semaine après la décision du gouvernement d'avoir recours au 49.3.

Sébastien N. ne recouvrera jamais la vue.

Une plainte a été déposée par son conseil auprès du parquet de Paris et une enquête judiciaire a été ouverte des faits de « *violences volontaires aggravées* ».

Au regard des premiers éléments à notre disposition, il apparait que Sébastien N. a été blessé par un tir de grenade de désencerclement (GMD) alors même qu'il déambulait avec son fils, « *les mains dans les poches* », vêtu d'un béret rouge et d'une chasuble verte du syndicat SUD- Rail, au sein du cortège et à plusieurs dizaines de mètres des forces de l'ordre.

La scène a été intégralement filmée et l'exploitation des images de vidéosurveillance est en cours devant l'IGPN.

Il ne fait aucun doute que ces images viendront corroborer les déclarations de Sébastien N. devant l'IGPN. Elles permettront d'établir l'usage illégitime et disproportionné de la force qui a été fait par les personnes dépositaires de l'autorité dans des conditions non-conforme à la doctrine d'emploi de ces armes.

Ces faits s'inscrivent dans le contexte général de répression et de violence policière qui s'est abattu sur l'ensemble des manifestations organisées contre la réforme des retraites depuis plusieurs semaines. Chaque semaine, manifestants et syndicalistes, sont interpellés, blessés et privés de liberté, sans aucun fondement ni discernement.

La perte de son œil par Sébastien N. ne relève pas d'un accident. L'usage d'armes dites « intermédiaires », mais appartenant en réalité à la catégorie A2 du matériel de guerre, à l'encontre de populations civiles n'a que trop duré. Par sa doctrine actuelle du maintien de l'ordre, dont on ne compte plus le nombre de blessés graves et mutilés, l'Etat affiche une volonté assumée de dissuader par la peur en marquant les chairs et les esprits. Il en résulte une atteinte grave à la liberté fondamentale de manifester quand ce n'est pas, comme en l'espèce, au droit au respect de l'intégrité physique.

Communiqué de presse réalisé en commun avec l'avocate de notre camarade Sébastien, Maître Aïnoha Pascual